

CONSEIL D'ECOLE DU 25 NOVEMBRE 2016

Personnes présentes : Mme Achard, maire, Mme Léonard, conseillère municipale

Mmes Vignaud, Morange, Da Silva, M. Auvray, représentants des parents

Mmes Pélissier, Sellas, Bouysset et Delanne, enseignantes Mme Zarb, DDEN

Personnes excusées : M. Deloménie, Mme Beige, Mmes Audoin, Dubarry, Escalier, Mme Demerliat, M. Giraud (IEN)

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote l'adoption du projet d'école. Il donne tous avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens, l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire et l'hygiène scolaire.

Le règlement intérieur de l'école auquel est annexée la charte de la laïcité est approuvé par les membres du conseil d'école.

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES

Année scolaire 2016-2017

3 TPS + 6 PS + 13 MS = 22 élèves (Mme Sellas) Les 3 élèves inscrits en TPS rentreront à l'école le 3 janvier.

7 GS + 17 CE1 = 24 élèves (Mme Bouysset)

13 CP + 12 CE2 = 25 élèves (Mme Pélissier)

10 CM1 + 11 CM2 = 21 élèves (Mme Delanne et Mme Canou)

92 élèves

TRAVAUX

Un nouveau tableau blanc auquel est associé un VPI (vidéo projecteur interactif) a été installé dans la classe maternelle. Un nouveau projecteur est maintenant en service dans la classe des CP CE2 (le précédent ne fonctionnait plus). Les classes de CM et GS CE1 sont également équipées d'un VPI. C'est la commune qui a acheté tous ces tableaux blancs et VPI.

La connexion filaire à internet fonctionne aussi dans les classes PS MS et GS CE1. Les enseignantes peuvent imprimer des documents sur la photocopieuse de l'école.

Un cantonnier a installé des portes aux étagères de la bibliothèque et à un meuble de la classe maternelle. Des rideaux ont été posés au fond de la salle de motricité de la classe maternelle.

EXERCICES DE SECURITE

Le 27 septembre, un exercice évacuation incendie a eu lieu. L'alarme a été déclenchée dans la classe CP CE2. Les élèves et les adultes ont évacué en moins de 3 minutes. Un compte-rendu a été envoyé à l'Inspection.

Le 18 octobre, un exercice « attentat intrusion » a été effectué. Les élèves avaient été préparés et les parents avertis. Un compte-rendu détaillé a été transmis à l'Inspection, indiquant les problèmes non résolus. La municipalité a effectué des petits travaux permettant de sécuriser les lieux de confinement. Il est inscrit dans le PPMS (Plan Particulier de mise en sûreté) que les enseignantes et les adultes de l'école doivent être joignables sur leur téléphone mobile pour être avertis de tous risques.

CLASSE DE MER

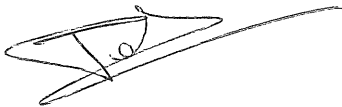
Elle aura lieu du mardi 4 avril au vendredi 7 avril 2017. Ce sont les élèves du CE1, CE2, CM1 et CM2 qui partiront, accompagnés par Mme Péliissier, Mme Delanne, Mme Jean et au moins 4 autres adultes. Le séjour se déroulera au Centre Adrien Roche, à Meschers sur Gironde (17). Une réunion d'information a eu lieu le 2 décembre et un compte-rendu a été transmis le 5 décembre. La classe de mer sera financée par la municipalité, l'Amicale laïque des parents de St Martin le Vieux, le Conseil départemental et les familles.

ABSENCES / REMPLACEMENT

Il est noté que les absences de droit des enseignantes n'impliquent pas toujours la venue d'un enseignant remplaçant. Les élèves de l'enseignant absent doivent alors être répartis dans les autres classes, en surnombre. La carence de remplaçants est à l'origine d'une dégradation des conditions de travail pour les élèves et les enseignantes.

M. Auvray demande que les parents soient informés de toutes les absences (remplacées ou non) de façon systématique. Mme Delanne indique que le surcroit de travail ne permet pas toujours de faire passer l'information.

La secrétaire de séance :



La présidente :

